



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20250206-20250206\_D0002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 06 février 2025

Nombre de membres :	
En exercice	12
Présents	9
Votants	10
Pouvoirs	1

Date de convocation : 30/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

Le six février deux mil vingt-cinq, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

**Étaient présents** : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Françoise WEINEL ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON ; Éric DEBEFFE ; Sébastien BOUZINARD ; Laurent MALEVAL.

**Absents excusés** : Mathieu GAULTIER ; Florence DEBRUYNE ; Alain RESPLANDY-BERNARD

**Pouvoirs** : Florence DEBRUYNE (pouvoir à Monique GAULTIER).

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**M. Dominique MANCEAU**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

---

### Délibération n° 20250206\_D0002

**Objet : Tarifs 2025 Salle des Fêtes et Salle des Loisirs**

---

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de définir les tarifs communaux de la salle des fêtes et la salle des Loisirs pour chaque année ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'établir les tarifs suivants pour l'année 2025 :

**Salle des fêtes**

	Habitants commune	Habitants hors commune	Associations	Chauffage* Du 15 octobre au 15 avril
Vin d'honneur - 1/2 journée Horaire : de 10h à 18h	55,00 €	80,00 €	50,00 €	15,00 €
Journée complète Horaire repas midi : de 9h00 à 18h Horaire repas soir : de 14h au lendemain 10h	150,00 €	190,00 €	95,00 €	15,00 €
Week-end complet Horaire: du Vendredi 17h au Lundi 10h	220,00 €	280,00 €	195,00 €	30,00 €
Forfait ménage (optionnel) (La vaisselle sera rendue propre)	90,00 €	90,00 €	90,00 €	

**Associations communales :**

La salle des fêtes est mise à disposition gratuitement une fois l'année. Une participation de 30€ aux frais de chauffage sera demandée.

**Salle des loisirs :**

**Association hors commune :**

Mise à disposition : 10 € par séance d'utilisation

**Associations communales** mises à disposition gratuitement, sous réserve que la manifestation pour laquelle les locaux sont concédés n'ait pas un caractère commercial sans quoi la location serait payante.

Contrat en annexe

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	10
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **07/02/2025**

Publication par voie électronique le **07/02/2025**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Dominique MANCEAU